

# **En Arpentant**

Blé Champs et prairies

La moisson a démarré très précocement avec des conditions quasi caniculaires et un pic de température de 33,5° C le 25 juin par exemple à Beauvais. Ces conditions chaudes et sèches ont été propices à plusieurs départs de feux, faisant craindre une réplique des évènements de 2019, avant que le temps ne redevienne moins chaud et plus humide.

Les premiers retours de rendements ne sont pas spécialement réjouissants mais sans doute moins mauvais qu'attendus puisque pour l'heure on peut encore espérer des moyennes en blé, orge d'hiver et colza pas trop éloignées de la moyenne olympique. Naturellement comme on s'y attendait il y a de gros écarts entre secteurs corrélés aux précipitations et entre parcelles. Ce qui inquiète d'avantage se sont les prix peu dynamiques mais en contre partie la qualité semble satisfaisante ce qui ne nous fermera pas de marchés.

#### BLE

## Le choix de variétés rustiques n'est plus une option facultative

Cette année encore, la très faible pression septoriose, va cacher un phénomène discret mais très inquiétant qui est le développement des souches de septorioses hautement résistantes à certains triazoles (TriHR), voir à tous les triazoles (souches MDR = Multi Drug Résistant), y compris le prochloraze qui présente la même famille de mode d'action. Avec le retrait du chlorothalonil, les restrictions d'usage ou les retraits de certains triazoles, notamment du célèbre époxiconazole, les SDHI qui ne sont intéressantes qu'associées et à haut risque de développement de résistances, les strobilurines totalement inefficaces, les produits de biocontrôle, et les préparations naturelles qui n'ont pas encore démontré un haut niveau d'efficacité au champ, le soufre qui n'a jamais été un très bon antiseptorise, il n'est plus possible de tabler sur la seule protection fongicide pour lutter contre la septoriose.

## A compléter par des leviers agronomiques

Nous ne sommes plus dans la prévention du développement des souches de septoriose résistances, mais dans leur gestion. Pour contre balancer la moindre efficacité des stratégies fongicides, il est donc vital d'activer des leviers agronomiques. Le premier d'entre eux et le plus efficace est le choix variétal. Mais seul il ne suffit pas car les sensibilités variétales dérivent d'autant plus facilement que la variété est très cultivée. En réalité ce sont les populations de septorioses qui évoluent en favorisant celles qui sont les plus adaptées aux variétés les plus utilisées. Il est donc conseillé de ne pas cultiver plusieurs fois la même variété dans la même parcelle. Un sol vivant est également important car les pailles s'y dégradent plus vite privant l'inoculum de support de conservation. Ainsi dans un sol peu actif, labourer deux fois entre 2 blés n'est pas forcément judicieux, car la deuxième fois des pailles contaminées peuvent être remontées en surface (même raisonnement que dans la grille piétin verse). Le retard de date de semis peut limiter la constitution d'un fond de cuve important, mais ce levier est moins efficace car ce sont les conditions du printemps qui sont déterminantes. Dans les deux sens d'ailleurs puisque le fond de cuve était très important cette année en sortie d'hiver, et la pression septoriose s'est finalement révélée très faible au point que certaines parcelles n'ont parfois pas été traitées. Une bonne gestion de l'azote est un petit plus en évitant de favoriser le développement des champignons sur des plantes trop riches en azote. Le levier densité souvent évoqué, est en réalité assez peu efficace contre la septoriose. Les couverts clairs sèchent plus vite le matin, mais les pluies éclaboussantes favorables aux contaminations sont plus pénétrantes dans les blés clairs. La réduction de densité est par contre un excellent levier sur oïdium et dans une moindre mesure sur rouilles.



## Sur rouilles on est encore en prévention de résistance

Sur les rouilles, les triazoles encore autorisés, et les strobilurines fonctionnent encore très bien. Mais là aussi le choix de variétés tolérantes est à privilégier et à compléter par des mesures agronomiques. En effet sur les rouilles nous sommes heureusement encore dans une logique de prévention de la résistance. Mais imaginons que les solutions chimiques finissent par décrocher ! il y a donc une impérieuse nécessité à mettre en œuvre des choix qui limitent le besoin de recourir aux fongicides. Ceci permettra de préserver l'efficacité des produits qui ne s'usent que si l'on s'en sert, et de ne pas risquer d'hypothéquer l'avenir de notre filière céréalière

## Penser à la tolérance cécidomyies, verse etc ...

Le panel de variétés tolérantes aux cécidomyies s'élargi progressivement, et permet désormais de privilégier ces variétés dans les parcelles à risque. Elles sont souvent bien identifiées car ce ravageur est assez inféodé aux parcelles en monoculture de blé en non labour. Du coté des régulateurs, là aussi on sent bien la pression réglementaire. Associant d'autres leviers tels que la densité, et la gestion l'azote notamment, certains producteurs arrivent à se passer totalement de régulateur. Dans des conditions telles que celles du printemps 2020, il était d'ailleurs très facile de s'en passer moyennant quelques précautions agronomiques. C'est toujours quelques euros de gagnés et moins de risque de phyto-toxicité.

## La question du traitement de semence vis-à-vis de la carie

En absence de protection insecticide, tant qu'à faire, la question d'une impasse totale sur le traitement de semence comme en orge est souvent posée.

ATTENTION : en orge le risque principal est le charbon. On constate d'ailleurs une certaine recrudescence, mais sans impact sanitaire et qui se contrôle très bien en remettant un traitement de semence. Sur blé on parle de Carie et là l'enjeu n'est pas du tout le même. L'impact sanitaire est très grave (risque de déclassement de silos), et l'inoculum se conserve très longtemps dans le sol, on estime de l'ordre de 10 ans. Si la maladie n'inquiète pas, c'est que les semences de blé sont quasiment systématiquement protégées. Mais la maladie n'a pas disparu et ré-émerge quand la protection de semence est systématiquement abandonnées que ce soit en bio pour des raisons contractuelles, ou en conventionnel pour des raisons économiques. En conventionnel à raison de 7 euro par quintal de semence la protection à base de fludioxonil (ex Celest Net à 0,2L / q) c'est une économie qu'il n'est pas raisonnable de généraliser en routine à grande échelle. La solution Cerall est complexe de mise en œuvre, et la solution Copseed est moins efficace, plus chère et compte dans l'IFT semence. En bio le vinaigre à 1 L/q constitue une protection aléatoire mais qui limite un peu le risque de contaminer les parcelles.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 15 juillet 2020 (BSV G.C. N°22), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site ephy du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole. Lire l'étiouette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.